

Synthèse du CSAL du 15 avril 2026

En préalable, la direction informe les membres du CSAL que, dans un contexte international marqué par des tensions impactant le pouvoir d'achat, l'administration propose, à titre temporaire, les mesures suivantes pour une durée de 3 mois à compter de ce jour. Une évaluation partagée sera réalisée à l'issue de cette période :

1. Assouplissement temporaire et ciblé du recours au télétravail dans le respect du cadre collectif existant

Les agents dont les trajets domicile/travail sont significatifs (supérieurs à 10 kms) pourront sur demande, bénéficier d'une augmentation de nombre de jours télétravaillés dans la limite de 3 jours hebdomadaires. Cette mesure a pour objectif d'accompagner prioritairement les agents les plus exposés aux coûts de déplacement tout en garantissant la continuité du service public.

Les agents disposant déjà d'une autorisation de télétravail sont invités à formuler leur demande par courriel, afin d'en permettre un traitement rapide. Les agents ne bénéficiant pas encore de ce dispositif devront effectuer une demande via le formulaire dédié.

2. Adaptation temporaire de l'organisation du travail pour les personnels de maintenance

L'administration ouvre la possibilité de modifier l'organisation du travail favorisant des présences de type 9 jours sur 2 semaines sous réserve de l'accord des agents concernés et dans le respect de l'organisation globale du travail.

Cette évolution vise à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle tout en préservant la continuité et l'efficacité des services.

3. Mobilisation des dispositifs d'action sociale

La direction rappelle que les agents rencontrant des difficultés économiques peuvent solliciter les dispositifs d'action sociale existants, notamment via les commissions d'aide matérielle.

La **CFDT VNF** insiste sur la mise en œuvre très rapide de ces mesures.

La **direction** indique une mise en œuvre sous quinzaine.

Consultation sur le transfert de l'activité exploitation du PCC de Berlaimont au PCS de Crèvecœur

Pour rappel, le projet prévoit le pilotage de l'exploitation de la Sambre (12 écluses) depuis le PCC de Crèvecœur.

Ce point a été présenté pour information au CSAL du 3 mars 2026, puis soumis à la consultation du CSAL du 31 mars 2026. À l'issue de cette consultation, le projet avait recueilli un vote défavorable des représentants du personnel. Il fait donc l'objet d'une nouvelle consultation lors de cette instance.

Le projet présenté au CSAL du 31 mars prévoyait l'examen de la demande des agents de Crèvecœur visant à modifier les horaires de vacation du week-end, en instaurant une journée continue avec une fin de service fixée à 18h au lieu de 19h.

La direction a indiqué que cette évolution pouvait être mise en œuvre, tout en prévoyant la possibilité pour l'opérateur de prolonger sa vacation jusqu'à 19h, en cas de nécessité imprévue, sous forme d'heures supplémentaires, après validation du technicien d'astreinte.

Toutefois, cette mise en œuvre reste subordonnée à :

- Une validation par la direction générale au vu de son caractère dérogatoire au cadre fixé par la note d'orientations en matière d'organisation du temps de travail,
- Une présentation en commission locale des usagers du 4 mai prochain afin de s'assurer de l'absence de dégradation du niveau de service,
- Une modification du règlement intérieur de la DTNPDC.

Sous réserve de l'issue favorable de ces étapes, cette modification sera soumise au vote lors du CSAL du 15 juin prochain.

La **CFDT VNF** remercie la direction pour cette proposition de changement d'horaires mais précise l'avoir sollicité il y a un an, lors d'une réunion bilatérale. Elle estime que présenter cette évolution comme une avancée dans le cadre du présent projet n'est ni appropriée ni admissible.

De plus, **la direction** n'a pas la garantie à ce stade que cette évolution sera validée par la Direction générale.

La direction indique ne pas pouvoir s'engager à la place de la DRHM mais précise que les signaux sont favorables. Le directeur adjoint de la DTNPDC indique, quant à lui s'engager à obtenir l'autorisation dérogatoire nécessaire à la mise en œuvre de l'organisation proposée.

La **CFDT VNF** demande à la direction de lui apporter les réponses à ses autres revendications, à savoir :

- la reconnaissance en terme financier et d'évolution statutaire des agents concernés,
- la publication et le recrutement du poste de chef d'équipe à Berlaimont,
- un retour d'expérience formalisé dans les 6 mois suivant la mise en place,
- un écran supplémentaire au PCC de Crèvecœur,
- la mise en place d'une organisation claire et efficace à Berlaimont pour les interventions « terrain » et la communication avec le PCC de Crèvecœur.

La direction apporte les éléments de réponse suivants :

- les efforts d'adaptation des agents concernés seront pris en compte dans le cadre du dispositif du complément annuel (CA) ;
- le passage sur un réseau automatisé à la cible à Crèvecœur a déjà conduit à une évolution de l'indemnité d'exploitation et d'entretien (IEE), et les conditions

d'exploitation du PCC de Crèvecœur sont différentes de celles du PCC de Waziers/Valenciennes ;

- un retour d'expérience de cette nouvelle organisation sera réalisé ;
- le recrutement d'un agent supplémentaire à Berlaimont est acté ;
- la demande d'un écran supplémentaire n'est pas retenue à ce stade. Le synoptique a fait l'objet d'un redimensionnement. Le nombre de caméras sera réduit sur chaque site.

→ Les représentants du personnel se sont abstenus sur ce vote.

La **CFDT VNF** a fait ce choix pour permettre la mise en œuvre de la mesure de changement d'horaires et d'en faire bénéficier les agents concernés.

Point d'information sur le fonctionnement du PCC de la téléconduite

Problématique audio :

Les tests se poursuivent afin d'identifier progressivement les sources des dysfonctionnements constatés.

Des essais techniques sont en cours à l'écluse de Valenciennes afin de vérifier l'utilisation de nouveaux canaux et d'ajuster les antennes en vue d'améliorer la qualité audio.

L'utilisation de nouveaux canaux (19, 20, 82) en remplacement des canaux 18 et 22 est également à l'étude.

Visioconférence entre les 2 salles :

Quelques avancées : une visite sur site avec le prestataire de la DSIN est en cours de programmation afin d'identifier le matériel nécessaire ainsi que les modalités de déploiement, en vue d'organiser l'installation physique.

Autres améliorations :

Sur l'Escaut, les programmes automatés ont été modifiés, permettant de réduire les pertes de temps lors des bassinées.

Par ailleurs, l'ergonomie du SCADA a été améliorée, offrant de nouvelles fonctionnalités aux opérateurs du PCC, notamment la possibilité de basculer les SAS entre les demi-pupitres afin d'améliorer la fluidité.